

Saint-Roch perdra plus de 280 fonctionnaires de la CNESST

Par Marc Allard, équipe d'enquête

27 mars 2025 à 04h00

Saint-Roch subira le départ de plus de 280 fonctionnaires de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), d'ici quatre ans, une autre tuile pour la vitalité économique du quartier.

La CNESST confirme que ses 288 employés actuellement en poste dans l'immeuble Le Cartier, au 750, boulevard Charest Est, seront relocalisés au siège social de l'organisme, situé au 1600, avenue D'Estimauville. Le déménagement est prévu en 2029, au terme du bail entre la CNESST et le Groupe Mach, qui est propriétaire de l'immeuble.

La CNESST se dit «consciente des enjeux sociaux présents dans le quartier Saint-Roch et de l'insécurité que cela peut générer auprès d'employés». Mais c'est une raison économique qui la pousse à plier bagage de Saint-Roch.

Alors que les employés de l'État ont la possibilité de télétravailler jusqu'à trois jours par semaine, la CNESST mise sur «la maximisation de l'utilisation du siège social [...] de manière à générer des économies de loyers», indique Antoine Leclerc-Loiselle, porte-parole de la CNESST.

Inauguré en 2022, le siège social a d'ailleurs «été pensé de manière à y intégrer les employés» de son bureau du boulevard Charest Est, ajoute-t-il.

Une promesse déjà contredite?

L'annonce du déménagement des 288 employés de la CNESST survient alors que le gouvernement québécois promet de ne pas se désengager du secteur. La semaine dernière, à l'Assemblée nationale, le ministre responsable de la Capitale-Nationale, Jonatan Julien, a martelé que la

fonction publique allait accentuer sa présence dans Saint-Roch au cours des prochaines années.

Pour Marie-Pier Ménard, directrice de la Société de développement commercial (SDC) Saint-Roch, le déménagement à venir de 288 fonctionnaires nécessite des éclaircissements.

«Le ministre Julien avait confirmé qu’il allait y avoir des travailleurs et qu’ils n’allaient pas quitter le secteur, donc je m’attends à une réponse de sa part. Et je m’attends aussi à avoir des explications transparentes sur cette décision-là.»

— Marie-Pier Ménard, Société de développement commercial Saint-Roch

La SDC Saint-Roch croit que le gouvernement gagnerait à être sensibilisé aux conséquences du départ de centaines de fonctionnaires sur la vitalité économique du quartier.

«C’est important d’intervenir en amont. Je l’ai toujours dit, on aimerait que la SDC soit consultée dans ces décisions-là, pour qu’on puisse expliquer les impacts de faire quitter 288 travailleurs dans le secteur», dit Mme Ménard, qui participait mercredi au Sommet Saint-Roch avec des dizaines d’acteurs des milieux commercial, politique, communautaire et artistique pour l’avenir du quartier.

Le maire de Québec, Bruno Marchand, qui participait aussi au Sommet, milite pour que les fonctionnaires restent dans le quartier. «Le gouvernement du Québec a un rôle social, dit-il. Le gouvernement du Québec est un citoyen corporatif. Le gouvernement du Québec ne peut pas faire, quand il y a des défis à un endroit: “Nous, on va attendre que les défis soient réglés, on reviendra peut-être plus tard”.»

La semaine dernière, *Le Soleil* révélait que l’Office québécois de la langue française (OQLF) a formulé une «demande officielle» à la Société québécoise des infrastructures afin de quitter le 750, boulevard Charest Est, après une série d’incidents avec des personnes en situation d’itinérance qui ont ébranlé le sentiment de sécurité des employés.

En raison de cette insécurité, les employés de la CNESST, qui partagent le même édifice, souhaitent aussi déménager, indiquait le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec.

Un sommet pour redorer l'image de Saint-Roch

Publié hier à 17 h 49 HAE

Une centaine de personnes se sont réunies au Sommet Saint-Roch pour discuter de l'avenir de ce quartier de la basse-ville de Québec.

Une semaine après l'annonce d'[un investissement municipal de 2 millions \\$](#) pour redonner de la lumière à Saint-Roch, les intervenants voulaient entre autres aller au-delà des manchettes des derniers mois sur l'insécurité, [les tensions liées à l'itinérance](#) et [la fermeture de plusieurs enseignes phares](#) dans ce quartier.

Selon Samantha McKinley, vice-présidente chez BLEUFEU, le sommet aura permis d'enlever le bruit sur la ligne et de se rendre compte que ça va quand même bien. Cette entreprise événementielle qui est entre autres à l'origine de l'organisation du Festival d'été de Québec et de Saint-Roch XP est un acteur majeur dans le quartier avec deux salles de spectacle sur la rue Saint-Joseph.

On se donne l'ambition, tout le monde ensemble, de continuer à faire évoluer notre quartier vers d'autres sommets.

Une citation de Samantha McKinley, vice-présidente stratégies des marques et affaires publiques chez BLEUFEU

À la SDC, la directrice générale Marie-Pierre Ménard estime qu'il est impératif de travailler sur l'image de marque de Saint-Roch. Sans minimiser les problèmes qui affligent ce secteur, elle met en avant la diversité des commerces, l'offre culturelle considérable et le caractère unique de ce quartier du centre-ville.

Les suggestions et les commentaires recueillis pendant le sommet serviront notamment à l'élaboration d'un nouveau plan d'action pour les trois prochaines années.

On s'attend dans les prochaines années à ce qu'il y ait plus d'achalandage et plus de tourisme. On a quelque chose à offrir.

Une citation de Marie-Pierre Ménard, directrice générale de la SDC Saint-Roch

Un défi sur plusieurs mois

Des élus municipaux de toutes les formations politiques ont assisté au sommet, dont le maire Bruno Marchand, qui a récemment annoncé les deux millions de dollars pour améliorer la sécurité et la propreté du quartier.

Il convient qu'il faudra en faire plus et qu'il faudra relever le défi sur plusieurs mois.

C'est un centre-ville, c'est vivant, c'est vibrant. Prenons aussi ses artistes, son côté brut, presque impulsif, et servons-nous-en. Il y a de la tolérance, il y a de l'ouverture dans Saint-Roch, comme dans peu de quartiers.

Une citation de Bruno Marchand, maire de Québec

Le chef de l'opposition, Claude Villeneuve, note pour sa part que plusieurs intervenants au sommet se sont plaints du manque de places de stationnement dans les secteurs commerciaux.

On dira ce qu'on voudra, on veut améliorer la mobilité, améliorer le transport en commun, c'est parfait, mais demeure une réalité : je pense que c'est 50 % des travailleurs qui viennent travailler ici en voiture, fait-il remarquer.

Plus critique, la chef de Transition Québec s'est étonnée de constater que de grandes entreprises immobilières du quartier, comme GM Développement et Groupe Mach, étaient partenaires de l'événement. Jackie Smith les accuse d'avoir contribué à l'augmentation des loyers.

On peut mettre autant de lumières qu'on veut, on peut donner un contrat d'un demi-million de dollars à une entreprise de Montréal, mais ça ne va pas aider les gens de Québec, dénonce-t-elle aussi en faisant référence au [nouveau spectacle de Moment Factory dans l'église Saint-Roch](#).

Une employée se blesse chez un client, qui est responsable?

Par Carolynne Labrie, Le Quotidien

27 mars 2025 à 04h00

Une infirmière à l'emploi du CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean glisse sur la glace et tombe dans le stationnement d'un client, soit le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay. Elle se fracture le poignet et doit recevoir des soins ainsi que des prestations financières. Qui doit payer? L'employeur ou le propriétaire du stationnement?

La question s'est retrouvée devant le Tribunal administratif du travail le 14 mars dernier puisque le CIUSSS contestait la décision de la CNESST qui lui attribuait l'entièreté de la charge financière. L'employeur alléguait plutôt que les coûts devraient être partagés avec le CSS des Rives-du-Saguenay.

Retraçons les grandes lignes.

D'abord, lorsqu'un accident de travail survient, par définition, l'employeur est imputable des soins et des prestations de son employé. Or, il existe certaines exceptions, dont celle où l'accident est attribuable à un tiers. À noter ici que le centre de services scolaire n'a pas contesté sa responsabilité.

L'infirmière et son employeur devaient donc démontrer qu'ils n'ont pas été négligents et qu'ils ne sont pas responsables de la chute de cette dernière puisque comme le rappelle le juge, aux premiers abords, il n'y a rien d'exceptionnel de se blesser à un poignet en tombant sur la glace durant l'hiver au Québec.

«La travailleuse ainsi que son employeur pouvaient s'attendre à un stationnement sécuritaire, le tout incluant un entretien adéquat

durant l'hiver. Dans un tel contexte, l'accident devient exceptionnel et dépasse les risques inhérents aux activités du CIUSSS.»

— Daniel Therrien, juge administratif

La travailleuse raconte ne pas avoir vu la glace dans le stationnement du Centre de services scolaire lorsqu'elle est sortie dîner puisqu'elle était dissimulée sous une couche de neige. La femme affirme qu'elle portait de bonnes chaussures, ce qui ne l'a pas empêchée de tomber.

Le CIUSSS a demandé une copie du contrat de déneigement et l'entrepreneur s'engageait à déneiger le stationnement et à répandre de l'abrasif lorsque de la glace s'y trouve. «De toute évidence, cet engagement contractuel n'a pas été respecté puisqu'il y avait encore de la glace au sol, sous une couche de neige, durant l'heure du dîner», relate le jugement.

Pour le juge Therrien, il devient injuste d'imputer l'employeur du coût des prestations versées à l'infirmière et qu'il a droit au partage demandé puisque «la preuve, non contestée, démontre nettement que ni le CIUSSS ni la travailleuse ne sont responsables».

Confédération des syndicats nationaux

- 25 mars 2025

PL89: un projet de loi qui ne passe pas

- De passage en commission parlementaire à propos du projet de loi la semaine dernière, la CSN, par la voix de sa présidente Caroline Senneville et de son 1er vice-président, François Enault, a demandé le retrait pur et simple du projet de loi.

Un grand nombre de manifestantes et de manifestants se sont rassemblés ce midi, devant les bureaux du ministère du Travail à Montréal, afin de signifier leur profond mécontentement face au projet de loi 89.

Bruyants et visibles, les travailleuses et les travailleurs ont répété, une fois de plus, que le projet de loi du ministre du Travail, Jean Boulet, vient déséquilibrer le fragile équilibre existant entre employeurs et syndicats, faisant ainsi pencher la balance du côté des patrons. « Le projet de loi 89 du ministre Boulet a été présenté pour faire plaisir aux patrons et affaiblir les travailleuses et les travailleurs, a dénoncé la présidente du Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM–CSN), Dominique Daigneault. En limitant le droit de grève, le gouvernement ne provoquera ni plus ni moins que leur appauvrissement. Et ça, ce n'est pas une bonne nouvelle pour les finances de l'État et plus largement, pour l'économie du Québec. »

De passage en commission parlementaire à propos du projet de loi la semaine dernière, la CSN, par la voix de sa présidente Caroline Senneville et de son 1^{er} vice-président, François Enault, a demandé le retrait pur et simple du projet de loi. « L'offensive du ministre est injustifiée, puisqu'il possède déjà des moyens pour intervenir dans un conflit et pour forcer les parties à s'entendre. De plus, devant le contexte politico-économique particulièrement difficile, entre autres, pour les travailleuses et les travailleurs Jean Boulet aurait dû les assurer du soutien du gouvernement plutôt que de foncer tête première vers une confrontation inutile », a renchéri Dominique Daigneault.

La CSN entend dénoncer haut et fort le projet de loi 89 au cours des prochaines semaines. « Pour nous, il s'agit d'une provocation délibérée envers les travailleuses et les travailleurs. Des manifestations comme celle d'aujourd'hui, il y en aura d'autres, tant et aussi longtemps que le ministre ne retirera pas son projet de loi », a conclu la présidente du CCMM–CSN, Dominique Daigneault.